



Le gouvernement annonce un reste à charge pour les salariés dans le cadre de leur Compte Personnel de formation

Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi de finances (PLF2023) le 10 décembre 2022 précisant la manière dont il entendait réguler l'usage du CPF par les salariés.

Il souhaite ainsi introduire un ticket modérateur à la charge des salariés. Autrement dit, à moins que le parcours CPF ne soit codécidé, notamment entre l'employeur et le salarié, le titulaire du compte devra financer une partie de la formation.

Pour FO, cet amendement nie le droit à la formation professionnelle des salariés faisant du CPF un réel outil de consommation totalement déconnecté du cadre de la branche professionnelle, renforçant les inégalités entre les salariés. Plus encore, il fait peser un risque réel et sérieux de captation du CPF par les entreprises. De fait, la responsabilité de ces dernières en matière de formation professionnelle sera de moins en moins contraignante. Enfin, il affirme la volonté du gouvernement de réguler la formation par le financement, non par la qualité du dispositif niant ainsi l'objectif de garantir la promotion sociale et professionnelle des salariés.

Ce constat est d'autant plus problématique qu'il n'est nullement question d'augmenter la contribution des entreprises. Le CPF serait ainsi totalement détourné de son objet et vidé de sa substance.

Force Ouvrière demeure fermement opposée à toute logique de modération financière du CPF. Elle rappelle que seule la généralisation du recours aux conseillers en évolution professionnelle permettrait de réguler efficacement (c'est à dire par la qualité des actions de formation suivies) le CPF, et plus largement le dispositif de formation professionnelle.

Plus encore, Force Ouvrière regrette que les logiques d'économies adoptées par le gouvernement détériorent le droit à la formation professionnelle des salariés, alors même que les transitions à venir nécessitent un dispositif qualifiant, solide et accessible.

A Paris, le 13 décembre 2022

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

 mbeaugas@force-ouvriere.fr
 01.40.52.84.07